

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021

Présents : Lavoine Jean-Claude, Bouzon Stéphane, Crétier Marcel, Di Marzo Monia, Lopez Yannick, Mondel Caroline, Nicastro Nathalie, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Evelyne.

Excusés : Lavoine Bastien, Dejoux Patricia (*arrivée à 19h35*)

Secrétaire : Lopez Yannick

ORDRE DU JOUR :

I. FINANCES	- Compte administratif 2020 - Affectation du résultat 2020 - Compte de gestion 2020 - Programmation travaux d'investissement 2021 - Vote des taux 2021 - Budget primitif 2021
II. PERSONNEL COMMUNAL	- Adjoint technique - Modification de la durée hebdomadaire
III. DIVERS	- Elections départementales et Régionales - Permanences - Bureau

Le Conseil présente ses condoléances à Yannick Lopez, Adjoint au maire, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille, suite au décès de sa Grand-mère Maria Lopez. Ainsi qu'à la famille Brazzale suite au décès de Julien Brazzale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 11/02/2021.

I. FINANCES

1) Compte administratif 2020 : M 14 - Budget Général : Le C.M. vote à l'unanimité le Compte Administratif 2020 qui s'établit :

<u>Fonctionnement 2020</u> :	Dépenses	325 299.62 €
	Recettes	458 113.10 €
	Excédent	+ 132 813.48 €

<u>Investissement 2020</u> :	Dépenses	179 225.09 €
	Recettes	181 468.40 €
	Excédent	+ 2 243.31 €

Résultat de clôture au 31/12/2020 en fonctionnement : + 328 919.33 € (résultats 2019 + 2020)

Résultat de clôture au 31/12/2019 en investissement : - 49 300.28 € (résultats 2019 + 2020)

(*délibération 13 Présents : 13 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0*) Le Maire ne participe pas au vote

2) Affectation du résultat - M 14 - Budget Général :

Le résultat de fonctionnement s'élève à 328 919.33 €, le C.M. décide de l'affecter comme suit :

- Report en section de fonctionnement : + 228 919.05 €

- Exécution du virement à la section d'investissement : 100 000.28 €

(*délibération 14 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*)

3) Compte de Gestion 2020 de Mme le Percepteur : Le Maire présente au C.M. le compte de gestion 2020, comptabilité M14, dressé par Mme le Trésorier Principal d'Albertville. Il est identique au compte administratif 2020.

Le C.M. déclare que le compte de gestion, exercice 2020, dressé par Mme le Trésorier Principal d'Albertville, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(*délibération 15 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*)

Arrivée de Mme Patricia Dejoux à 19h35

4) Programmation travaux investissement 2021 :

TRAVAUX OU ACQUISITIONS BUDGET GÉNÉRAL	MONTANT TTC PREVU AU B.P.	SUBVENTIONS
<u>Terrains</u> :		
Rte Les Moisseaux Notaire	1 400 €	
Chemin des Bonvin	5 200 €	

Mapage 2019 - Rte des Moisseaux - RD 925	15 000 €	
Route Sous les Côtes - Régularisation	700 €	
Acquisitions terrains les Rottes	7 300 €	
RD 925 - Sécurisation piéton	3 000 €	
Chemin des écuruils	1 600 €	
Four à pain	4 000 €	
Bâtiments :		
Ecole préau – création local technique et bloc sanitaire	25 000 €	16 000 €
Hangar sécurisation accès – Installation portail	7 000 €	2 700 €
Hangar Changement mode de chauffage	8 500 €	5 500 €
Rénovation mises aux normes Toilettes chef-lieu	6 050 €	
Voirie :		
RD 925 - Enfouissement réseaux secs	91 500 €	2 400 €
Aménagement chemin des Bonvin	68 200 €	44 900 €
Forêt - Alpage :		
Forêt création place dépôt de bois, création piste	5 900 €	7 600 €
Reconquête de l'alpage	117 500 €	69 000 €
Réseaux d'électrification :	2 000 €	
Matériels :		
Elagueuse sur perche	600 €	
Défibrillateur	1 800 €	
Matériels divers (y compris matériels école)	6 000 €	
Meubles pour la garderie	750 €	

5) Vote des taux 2021 : Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder au vote des taux d'imposition 2021 des taxes foncières (bâti et non bâti).

Il rappelle au C. M. les taux d'imposition 2020 : *Taxe Foncière Propriétés Bâties 11.10 % ; Taxe Foncière Propriétés non Bâties 73.05 %.*

Il précise :

- que la réforme du financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021 et se traduit par la suppression de la perception du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (produit transféré à l'État pour achever sa suppression d'ici 2023)
- que pour les communes, la compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par le transfert de la part départementale du produit de foncier bâti
- que ce transfert est réalisé par cumul du taux de foncier bâti voté en 2020 sur la commune (xx%) avec celui voté en 2020 par le département de la Savoie (11,03%)
- que ce nouveau taux formé (yy = taux commune 2020 + 11,03) représente le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti
- que le transfert du taux départemental de TFB aux communes entraînera la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près aux recettes de TH perdues
- qu'ainsi, des communes pourront être surcompensées (produit de TFB transféré supérieur au produit de TH perdu) ou sous-compensées (produit de TFB transféré inférieur au produit de TH perdu)
- qu'un mécanisme de coefficient correcteur assurera la neutralité du transfert et garantira aux communes une compensation à hauteur du produit de TH perdue tout en plafonnant les effets d'aubaine à 10 000€ pour les communes surcompensées (écrêtement au-delà de 10 000€)

- que pour que la réforme soit neutre sur les bases d'impositions, les exonérations et abattements applicables sur les bases de foncier bâti seront recalculés pour tenir compte des différences de politiques fiscales pratiquées en 2020 sur la commune et le département
- que ce mécanisme est neutre pour les contribuables,
- qu'il n'y a pas de taux de taxe d'habitation à voter

Pour tenir compte de la réforme précitée et suivant les orientations prises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux 2021 sur les taxes communales comme suit :

- **22.13 % Taxe Foncière Propriétés Bâties (11.10 % + 11.03 %)**

- **Maintien du taux de 73.05 % pour la Taxe Foncière Propriétés non Bâties**

(délibération 16 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 Di Marzo Monia)

6) Budget primitif - M 14 - Budget Général 2021 : Le C. M. vote à l'unanimité le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses

Section de fonctionnement : 583 630.00 €

Section d'investissement : 449 871.00 €

(délibération 17 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

II. PERSONNEL COMMUNAL

1) Adjoint technique - Modification de la durée hebdomadaire : Le Maire rappelle au C. M, qu'il convient de procéder à l'augmentation des heures hebdomadaires afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique suite à des créations d'espaces fleuris dans la commune.

Il propose en accord avec l'agent de modifier la durée hebdomadaire de 18 h 33 mn à 23 h 43 mn.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 8 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, supprime le poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 18 h 33 mn. Crée le poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 23 h 43 mn (23.72/35^{ème}). Dit que les crédits afférents à cette création sont inscrits au Budget.

(délibération 18 Présents : 14 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0) M. Stéphane Bouzon ne participe pas au vote

III. DIVERS

1) Elections départementales et Régionales - Permanences – Bureau : Le Maire informe le C.M qu'il conviendra d'organiser deux bureaux de vote. La constitution des bureaux et des permanences se fera dans les jours à venir.